

## Société

### Les personnes âgées potentiellement dépendantes

**E**n Auvergne, en 2005, plus de 7 % des personnes âgées de 60 ans ou plus sont potentiellement concernées par la dépendance. Plus précisément, une personne sur quatre de 85 ans ou plus souffre d'une perte d'autonomie physique ou mentale. Avec une espérance de vie plus longue, les femmes représentent les deux tiers des personnes potentiellement en manque d'autonomie. À âge égal, le risque de dépendance est également plus élevé pour les femmes. Au cours de la décennie à venir, les effectifs de population âgée de 60 ans ou plus vont augmenter, entraînant mécaniquement un accroissement du nombre de personnes âgées potentiellement dépendantes.

Michel MARÉCHAL, INSEE

**L**e risque de perte d'autonomie, qu'elle soit physique ou mentale, augmente avec l'âge. Certaines personnes âgées de 60 ans ou plus requièrent des besoins croissants d'aide pour accomplir les gestes de la vie quotidienne.

L'accroissement du nombre de personnes âgées dépendantes est principalement lié aux évolutions démographiques. Or, celles-ci vont entraîner inévitablement un vieillissement de la population. L'arrivée en âge avancé des générations nées après la première guerre mondiale va renforcer les effectifs des personnes âgées

de 80 ans ou plus, particulièrement sujettes à la dépendance. À cela vont s'ajouter les générations nombreuses issues du baby-boom qui franchissent le seuil des 60 ans. Alors qu'en 2005 la part des 60 ans ou plus atteint 25 % de la population auvergnate (21 % pour la métropole), cette part devrait être de 30 % en 2015.

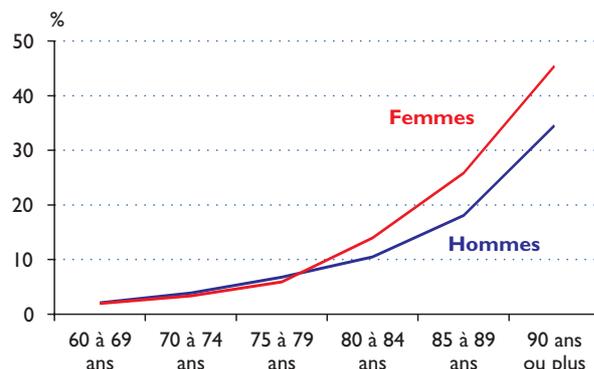
D'ici dix ans, et selon les hypothèses démographiques retenues, tandis que la population totale auvergnate augmenterait de 0,5 % à 1,5 %, le nombre d'Auvergnats âgés de 60 ans ou plus croîtrait plus fortement (+ 21 %), soit 68 400 individus supplémentaires.

## La manifestation de la dépendance s'accroît avec l'âge

Réalisée par l'Insee en 1998 et 1999, soit dans des institutions, soit au domicile même des personnes concernées, l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance (HID) a permis de calculer et de projeter des taux de dépendance. En 2005, en Auvergne, le taux de dépendance s'élève à 7,3 % pour la population âgée de 60 ans ou plus, soit un peu plus que le taux métropolitain estimé à 6,7 %. Les disparités au sein des départements auvergnats sont modérées. Les départements les plus ruraux connaissent les taux les plus élevés avec respectivement 7,8 % et 7,7 % pour le Cantal et la Haute-Loire. L'Allier se situe légèrement en dessous avec 7,5 %. Avec un taux de 6,8 %, le Puy-de-Dôme se rapproche de la moyenne métropolitaine.

Avec le vieillissement augmente le risque de contracter des maladies invalidantes, facteurs de perte d'autonomie et donc de dépendance. De ce fait, le taux de dépendance varie et augmente fortement avec la progression en âge. Inférieur à 3 % pour les personnes âgées de 60 à 74 ans, il s'élève à 9 % entre 75 et 84 ans pour atteindre 30 % au-delà. ➤

### Taux de dépendance par sexe en Auvergne en 2005



Sources : INSEE - Enquête HID 1998-1999 - Omphale

## Deux personnes dépendantes sur trois sont des femmes

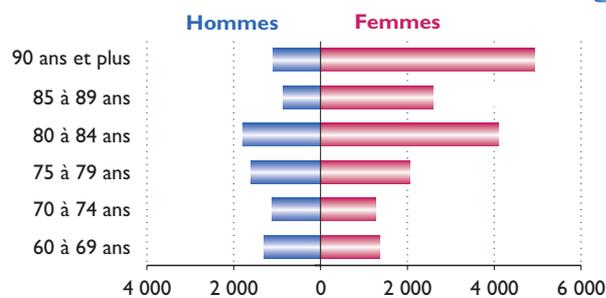
Bénéficiant d'une espérance de vie supérieure à celle des hommes, la part des femmes dans la population augmente selon l'avancée en âge. En 2005, l'espérance de vie des femmes de 60 ans est de 26,4 ans contre 21,4 ans pour les hommes du même âge.

En conséquence, le nombre de femmes dépendantes âgées de 60 ans ou plus est supérieur à celui des hommes, soit les deux tiers des 24 000 personnes estimées en déficit d'autonomie en 2005.

Dans les couples, les femmes sont en général plus jeunes que leurs conjoints et peuvent parfois suppléer à leur éventuelle dépendance et permettre ainsi leur maintien à domicile.

Cette caractéristique peut influencer à la marge sur les déclarations de perte d'autonomie masculine. ➤

### Répartition de la population dépendante auvergnate en 2005



Sources : INSEE - Enquête HID 1998-1999 - Omphale

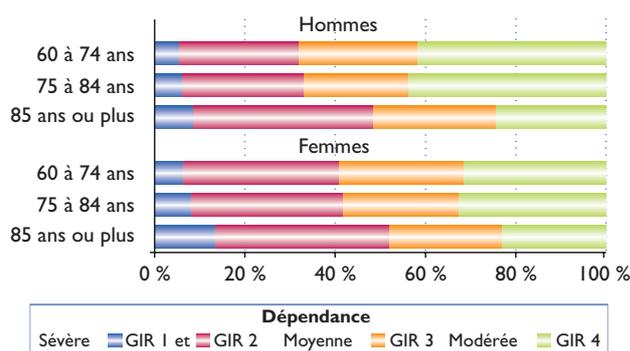
## Les femmes plus exposées

Cette part féminine élevée s'explique également par une plus forte prévalence de la dépendance pour les femmes. Si les taux de dépendance restent similaires entre les sexes jusqu'à l'âge de 80 ans, ils se distinguent nettement au-delà de cet âge, l'écart allant en augmentant. À 80 ans, le taux de dépendance féminin est de 10 % et le taux masculin de 9 %. À partir de 90 ans, il est en moyenne de 45 % pour les femmes et de 35 % pour les hommes.

Plus exposées, les femmes souffrent également plus fréquemment d'une dépendance sévère (groupes iso-ressources GIR 1 et GIR 2). En effet, 46 % des femmes dépendantes souffrent d'une dépendance sévère contre 36 % des hommes. ➤

### Les femmes touchées plus sévèrement

#### Population dépendante par sexe et niveau de GIR en 2005



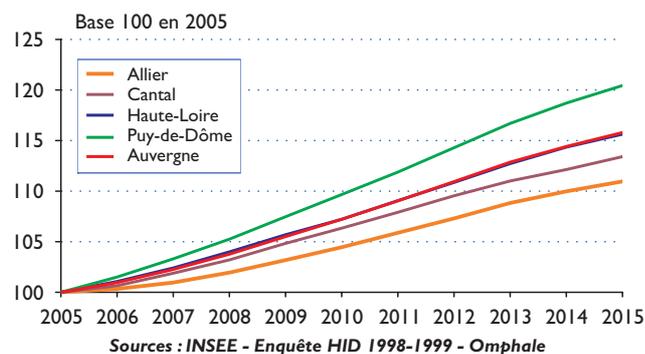
Sources : INSEE - Enquête HID 1998-1999 - Omphale

## Horizon 2015 : + 16 % de personnes dépendantes

La population auvergnate potentiellement dépendante devrait croître de 16 % dans les dix prochaines années. Cette évolution serait identique à celle de la métropole. Le nombre de personnes potentiellement dépendantes croîtrait le plus fortement entre 2007 et 2013. L'évolution la plus importante toucherait les générations les plus âgées puisque les effectifs de dépendants potentiels de 85 ans ou plus augmenteraient de 53 %. Ces augmentations accompagneraient celles de la population totale âgée de 60 ans ou plus (+ 21 % entre 2005 et 2015) et plus particulièrement celle de la classe d'âge des 85 ans ou plus (+ 83 % en dix ans, passant ainsi de 28 700 à 52 600 personnes). En parallèle, selon le scénario retenu par la DREES (cf. *méthodologie*), les taux de dépendance fléchiraient légèrement au même horizon. Gains en espérance de vie sans dépendance et recul de la morbidité seraient les principaux facteurs explicatifs de ce résultat. ➤

### Des effectifs à venir en forte hausse dans le Puy-de-Dôme

#### Population potentiellement dépendante à l'horizon 2015



## Des dépendants plus nombreux dans le Puy-de-Dôme

### Personnes âgées et dépendance en 2005 et à l'horizon 2015

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2005		Évolution 2005-2015	
	Population totale de 60 ans ou plus	Taux de dépendance	Population totale de 60 ans ou plus	Population potentiellement dépendante
Allier	96 900	7,5 %	+ 14,8 %	+ 11,0 %
Cantal	42 800	7,7 %	+ 16,0 %	+ 13,4 %
Haute-Loire	53 800	7,8 %	+ 21,6 %	+ 15,6 %
Puy-de-Dôme	137 300	6,8 %	+ 25,9 %	+ 20,4 %
<b>Auvergne</b>	<b>330 800</b>	<b>7,3 %</b>	<b>+ 20,7 %</b>	<b>+ 15,8 %</b>

Source : INSEE - Enquête HID 1998-1999 - Omphale

Dans les dix ans à venir, en Auvergne, c'est dans le département du Puy-de-Dôme que le nombre des personnes âgées de 60 ans ou plus augmenterait le plus (26 %). Une hausse de 20 % du nombre de personnes âgées dépendantes, la plus élevée des quatre départements, en constituerait la conséquence logique. Dans le même temps, l'Allier enregistrerait des croissances moindres, tant au niveau de sa population totale de 60 ans ou plus (+ 15 %) que de sa population potentiellement dépendante (+ 11 %). Le Cantal et la Haute-Loire présenteraient des situations intermédiaires en termes d'effectifs de personnes potentiellement dépendantes, avec respectivement + 13 % et + 16 %. ➤

## Des besoins d'aide à domicile croissants

Corollaire de l'augmentation du nombre des personnes dépendantes, les besoins d'aide à domicile vont également croître. Dans dix ans, 74 700 heures hebdomadaires supplémentaires (+ 12 %) seraient nécessaires dans l'hypothèse où, à l'horizon

2015, la répartition domicile/institution resterait la même et les besoins en heures hebdomadaires nécessaires d'aide par personne dépendante demeureraient identiques. Ramené à un équivalent temps plein (35 heures par semaine), ce besoin correspondrait à

un effectif de 2 130 personnes. Même si ces heures sont majoritairement dispensées par des aidants informels (proches ou conjoints le plus souvent), la question des aidants potentiels reste un sujet de réflexion pour l'avenir proche. ➤

**Méthode :** lors de l'exploitation des enquêtes HID de 1998-1999, l'Inserm a estimé un nombre moyen d'heures hebdomadaires nécessaires aux personnes âgées dépendantes à domicile, en particulier par niveau de GIR (GIR 1 : 53,4 heures, GIR 2 : 50,5 heures, GIR 3 : 42,4 heures, GIR 4 : 36,5 heures). La combinaison de ces nombres d'heures et des effectifs de personnes dépendantes par GIR permet une estimation sommaire du volume d'heures requises.

## Les bénéficiaires de l'APA

D'après « Regards croisés sur la précarité en Auvergne », Insee Auvergne - Les Dossiers n°15

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est versée par les conseils généraux. Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002, elle s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus dont le niveau de dépendance est évalué en groupes iso-ressources (GIR) 1 à 4. L'ouverture des droits n'est pas soumise à conditions de ressources. Pour chaque GIR, le montant maximal du plan d'aide fait l'objet d'un barème, arrêté au niveau national. Le montant de l'APA est égal au montant du plan d'aide effectivement utilisé par le bénéficiaire, diminué d'une participation éventuelle laissée à sa charge, modulée en fonction des ressources.

En 2004, en Auvergne, 25 600 personnes âgées bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie. Celle-ci concerne 8 % des Auvergnats âgés de soixante ans ou plus. Des disparités départementales apparaissent. Le Cantal et la Haute-Loire font partie des départements métropolitains les plus concernés avec 9,6 % de la population âgée touchée, tandis que l'Allier et le Puy-de-Dôme se situent dans la moyenne nationale avec un taux de 7,5 %.

Dans la région, 53 % des bénéficiaires de l'APA résident à leur domicile, un taux inférieur de trois points à la moyenne nationale. L'Allier se distingue des autres départements par une faible part des bénéficiaires de l'APA vivant à domicile : 45 %. Les trois autres départements auvergnats occupent une position moyenne au sein de la comparaison nationale, avec pour chacun 55 % des allocataires ne vivant pas dans une structure collective. Au niveau national, dans les départements du nord, du sud-ouest et de la façade méditerranéenne, plus de 60 % des allocataires de l'APA vivent à domicile.

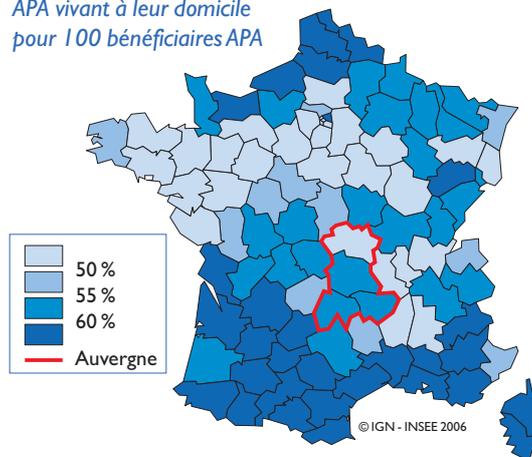
Les bénéficiaires de l'APA sont très majoritairement des femmes. Elles représentent 75 % des allocataires âgés de 75 ans ou plus, alors que 64 % de la population totale se trouve dans cette tranche d'âge. Globalement, les bénéficiaires de l'APA sont très âgés : 43 % ont entre 75 et 84 ans et 42 % ont atteint ou dépassé 85 ans.

Parmi les 13 600 bénéficiaires ne résidant pas dans une structure d'accueil collectif (logement-foyer, maison de retraite), les personnes modérément dépendantes (GIR 4) représentent 62 % des bénéficiaires. 21 % nécessitent une aide pour leur autonomie corporelle (GIR 3), 15 % doivent être pris en charge pour la plupart des activités courantes (GIR 2) et 2 %, ayant perdu leur autonomie mentale, ont besoin d'une présence indispensable et continue d'intervenants à leur domicile (GIR 1). La dépendance des personnes âgées accueillies en établissement est systématiquement plus élevée.

Les écarts observés entre le nombre de bénéficiaires de l'APA (dispositif administratif) et le nombre estimé de personnes potentiellement dépendantes (enquête auprès de la population) s'expliquent en partie par une sous-déclaration du handicap lors des enquêtes Handicaps-Incapacités-Dépendance (cf. méthodologie).

### Part des bénéficiaires de l'APA à domicile

Nombre de bénéficiaires APA vivant à leur domicile pour 100 bénéficiaires APA



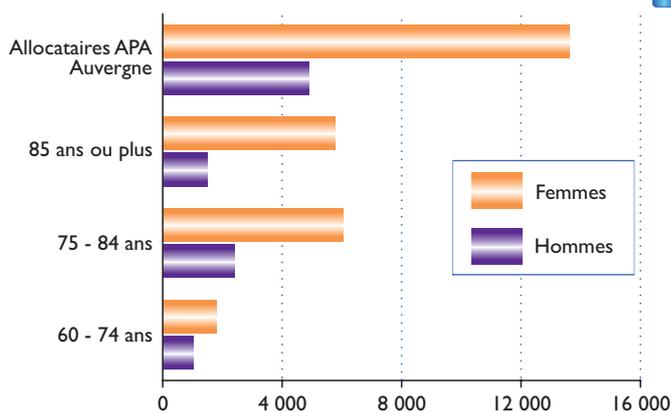
Source : Conseils généraux - 31.12.2004

### Allocataires de l'APA selon le sexe et le type de résidence

<b>Ensemble</b>	<b>25 610</b>
À domicile	53,2 %
En établissement	46,8 %
<b>Hommes</b>	
À domicile	14,3 %
En établissement	12,0 %
<b>Femmes</b>	
À domicile	38,9 %
En établissement	34,8 %

Source : Conseils généraux - 31.12.2004

### Répartition des bénéficiaires de l'APA selon le sexe et l'âge



Source : Conseils généraux - 31.12.2004



## Enquête EHPA au 31 décembre 2003

### (établissements d'hébergement pour personnes âgées)

Enquête auprès des établissements médico-sociaux ou de santé qui reçoivent des personnes âgées pour un accueil permanent, temporaire, de jour ou de nuit (maisons de retraite, logements-foyers, résidences d'hébergement temporaire, unités de soins de longue durée).

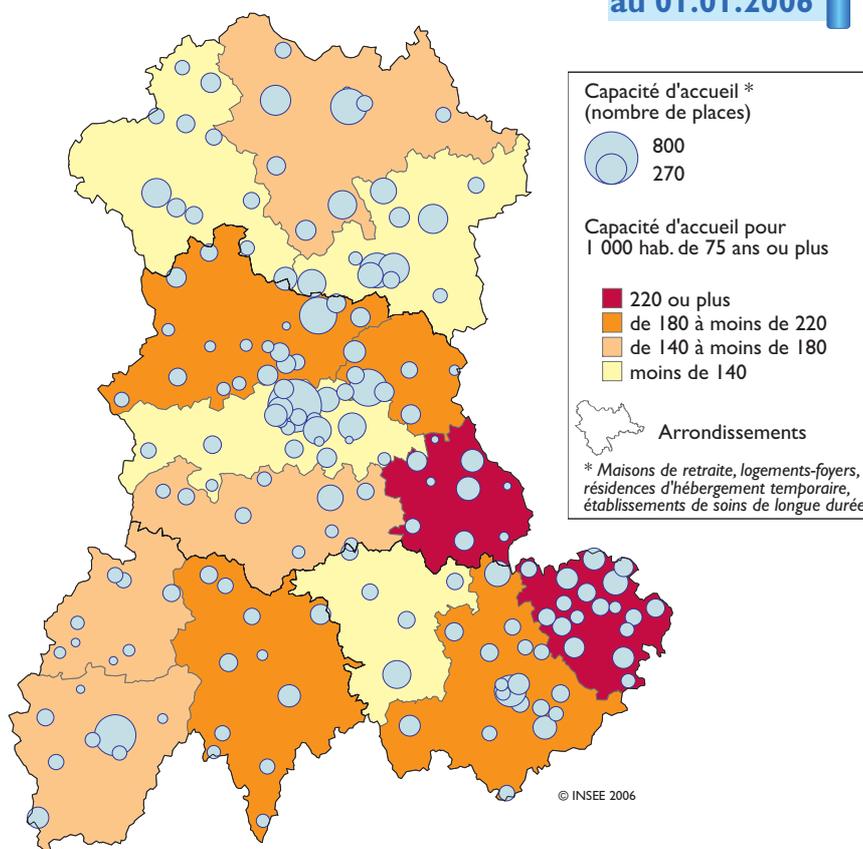
#### Capacité d'accueil pour les personnes âgées

au 01.01.2006

**F**in 2003, en Auvergne, 13 600 résidents des établissements d'hébergement collectif réclament une aide quotidienne pour effectuer les actes essentiels de la vie. Cette population rassemble les groupes iso-ressources (GIR) de 1 à 4. Elle représente 80 % des personnes hébergées. Cette population la plus dépendante est, d'une part, aux trois quarts féminine et d'autre part, constituée de 77 % de personnes âgées de 75 ans ou plus (51 % de 85 ans ou plus).

La dépendance sévère (GIR 1 et 2) touche 56 % des individus. La dépendance moyenne (GIR 3) et modérée (GIR 4) en concerne respectivement 18 % et 26 %.

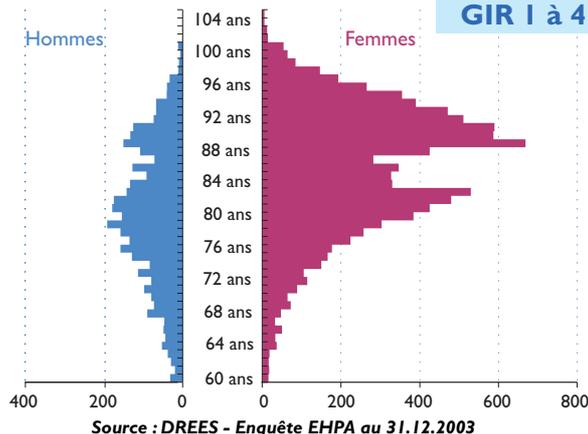
La gravité de la dépendance est supérieure pour les femmes. En effet, 60 % des femmes confrontées à des problèmes d'autonomie le sont dans les classes les plus touchées (GIR 1 et 2), 47 % des hommes sont dans ce cas.



Sources : DRASS - INSEE

#### Trois résidents sur quatre sont des femmes

GIR 1 à 4



Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la capacité d'accueil des établissements auvergnats est de 21 700 places. Trois places offertes sur quatre le sont en maisons de retraite. Les logements-foyers offrent un peu plus de 2 000 logements et les unités de soins de longue durée 2 700 lits. La capacité des résidences d'hébergement temporaire reste marginale avec 1 % de l'ensemble. Ces quatre types de structure d'accueil collectif proposent donc en moyenne 158 places pour 1 000 Auvergnats de 75 ans ou plus, mais cet accueil se répartit de façon inégale sur le territoire. Le département de la Haute-Loire est le mieux pourvu avec une capacité de 204 lits pour 1 000 habitants âgés. Viennent ensuite le Cantal et le Puy-de-Dôme avec respectivement 164 et 156 places. L'Allier dispose de 132 places.

## Méthodologie

La dépendance est définie comme le besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne ou le besoin d'une surveillance régulière.

Le taux de dépendance est le rapport du nombre de personnes dépendantes au nombre total de personnes du même âge.

Dans cette étude, la dépendance n'est pas évaluée par une expertise médicale, mais à partir des enquêtes Handicaps-Incapacités-Dépendance réalisées en 1998 et 1999. Elles ont recueilli les déclarations des personnes interrogées ou de leurs aidants sur leurs aptitudes à accomplir les gestes essentiels de la vie courante. Les enquêtes HID évaluent les incapacités physiques et mentales à partir de la grille AGGIR. Ces enquêtes ont permis de modéliser des taux de dépendance par sexe, âge, mode de vie. Ces taux nationaux sont appliqués aux projections de population départementales. Les hypothèses nationales retenues par la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) font évoluer les taux de dépendance pour les années 2000 à 2015. L'âge d'apparition d'un taux de dépendance donné recule annuellement de 0,13 an pour les hommes de 60 à 79 ans et de 0,11 an pour les âges suivants et respectivement de 0,14 et 0,13 an pour les femmes.

Les projections de population âgée totale à l'horizon 2015 sont obtenues à l'aide du modèle Omphale, selon les hypothèses suivantes : évolution tendancielle de la mortalité, maintien des comportements migratoires observés au cours de la période 1990-2004 et maintien de la fécondité à 1,8 enfant par femme (sans incidence pour cette étude).

La grille **AGGIR** (autonomie gérontologique groupes iso-ressources) classe les personnes âgées de 60 ans ou plus en six niveaux de perte d'autonomie :

- > **GIR 1** : personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.
- > **GIR 2** : personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ou personnes dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices.
- > **GIR 3** : personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle.
- > **GIR 4** : personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillement.
- > **GIR 5 et GIR 6** : personnes très peu ou pas dépendantes.

Les personnes classées en GIR 1 à 4 sont qualifiées de dépendantes. Les groupes GIR 1 et GIR 2 correspondent à une dépendance sévère, le groupe GIR 3 à une dépendance moyenne et le groupe GIR 4 à une dépendance modérée.

## Des personnes âgées potentiellement dépendantes

Cette étude donne une estimation de l'évolution et du nombre de personnes âgées potentiellement dépendantes à l'horizon 2015. Bien plus que les chiffres absolus, ce sont les évolutions qui sont éclairantes.

Ces chiffres résultent d'une projection qui repose sur des hypothèses démographiques (dans cet exercice les hypothèses les plus importantes concernent la mortalité et les soldes migratoires) et sur une méthode qui approche le risque de dépendance aux âges avancés.

Cette méthode est dite « structurelle » au sens où elle ne prend en compte que des répartitions de la population par âge, par sexe et par mode de résidence, comme facteurs explicatifs du risque de dépendance à l'échelle du département. On conçoit que de nombreux autres facteurs entrent en ligne de compte, facteurs qui peuvent être particuliers, tels que les modes alimentaires, les habitudes culturelles, l'exposition à certains facteurs pathogènes (naturels, industriels...). Ces facteurs spécifiques ne sont pas facilement observables, si bien que l'on se contente des facteurs généraux pour lesquels on a pu établir, au niveau national, une relation statistique avec la dépendance.

Dans ces conditions, on parle de « personnes âgées potentiellement dépendantes » pour souligner le caractère « théorique » du résultat. Il ne doit pas être confondu avec un nombre de personnes réellement dépendantes, pas plus qu'un nombre de personnes bénéficiant de l'APA. L'observation de la dépendance obéit à un protocole rigoureux lors d'entretiens faits par des spécialistes de la santé et s'exprime sur « une échelle de dépendance ». Le nombre de bénéficiaires de l'APA traduit quant à lui un nombre de personnes prises en charge au titre d'une politique publique en faveur des personnes âgées en difficultés de santé.

### Directeur de la publication

> Michel GAUDEY

Directeur régional de l'INSEE

### Rédaction en chef

> Sébastien TERRA

> Daniel GRAS

### Composition

et mise en page

> Murielle CAVAU

[www.insee.fr/auvergne](http://www.insee.fr/auvergne)

> Toutes les publications accessibles en ligne

### Création maquette

> Free Mouse 06 87 18 23 90

### Impression

> Colorteam

### Crédit photo

> INSEE Auvergne



3, place Charles de Gaulle  
BP 120  
63403 Chamalières Cedex  
Tél. : 04 73 19 78 00  
Fax : 04 73 19 78 09

Prix du numéro : 2,30 €